

L'institutionnalisation du Parlement européen face à l'élargissement oriental. Les logiques d'intégration et de professionnalisation des eurodéputés polonais

Cédric Pellen
Chargé de recherche FNRS
CEVIPOL/Université libre de Bruxelles
cedric.pellen@yahoo.fr

13e Congrès de l'AFSP - 22 -24 juin 2015 - Aix-en-Provence
Section Thématique 42 : “Europeanisation Goes West”

Le Parlement européen n'a aujourd'hui plus grand chose en commun avec ce qu'il était aux débuts de la construction européenne. En 1958, l'Assemblée instituée par le Traité de Rome a une fonction consultative essentiellement symbolique. Elle ne dispose alors ni de bâtiments ni de personnels spécifiques et ses 142 membres ne se retrouvent que quelques semaines par an dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Cinq décennies plus tard, cet organe rebaptisé Parlement européen en 1962 s'est imposé comme un acteur majeur du système institutionnel européen. Les traités successifs, notamment ceux d'Amsterdam (1997) et de Lisbonne (2007), ont considérablement accru ses prérogatives et capacités d'action, particulièrement en matière de décision et de contrôle. Désormais investis d'un rôle central dans la procédure législative européenne, ses 751 députés siègent près de trois semaines par mois en commission parlementaire ou en session plénière. Ils peuvent compter dans leur travail sur le soutien de 6 000 agents répartis dans les immenses complexes parlementaires de Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg. Dans le même temps, le Parlement européen s'est fortement autonomisé par rapport aux parlements nationaux et aux autres assemblées supranationales¹. Alors que ses membres étaient à l'origine de simple délégués désignés par les Etats parmi leurs parlementaires, et siégeant souvent en parallèle dans d'autres instances internationales, ils sont désormais élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, incompatible avec toute fonction parlementaire ou gouvernementale au niveau

1 Cf. Cohen Antonin, "L'Autonomisation du Parlement européen. Interdépendance et différenciation des assemblées parlementaires supranationales (années 1950 - années 1970)", *Cultures & Conflits*, 85-86, 2012, p.13-33.

national.

Cette montée en puissance aussi impressionnante qu'inattendue du Parlement européen a suscité un vif intérêt scientifique, particulièrement depuis 1979 et la première élection directe de ses membres. Sans surprise étant donné l'importance de ce débat théorique dans la structuration des études européennes, les premiers travaux sur le sujet ont été dominés par l'opposition entre les auteurs néo-fonctionnalistes, insistant sur les dynamiques endogènes d'affirmation du Parlement, et inter-gouvernementalistes, pointant à l'inverse le rôle central des gouvernements nationaux dans le renforcement de cette institution². A partir des années 1990, l'ouverture progressive des études européennes à de nouvelles perspectives de recherche a permis de sortir de ce face-à-face pour affiner la compréhension du fonctionnement des institutions européennes en général, et du Parlement en particulier. L'importation dans ce champ d'étude auparavant très cloisonné d'outils d'analyse issus de la politique comparée ou de la sociologie des organisations, notamment du « néo-institutionnalisme », a en effet donné lieu à une série de travaux particulièrement stimulants sur les processus de parlementarisation, de démocratisation ou encore d'institutionnalisation de l'assemblée européenne. Cette première relance théorique a rapidement été suivie par une seconde initiée par des auteurs regrettant les tendances téléologiques et asociologiques persistantes de nombre des recherches sur l'Union européenne³. Privilégiant une perspective socio-historique d'inspiration constructiviste, ces derniers proposent de replacer au cœur de l'analyse les pratiques et caractéristiques des acteurs participant à la différenciation et à l'institutionnalisation d'un espace politique transnational en Europe⁴. Dans cette optique, les mutations historiques du Parlement européen sont appréhendées comme l'un des sous-produits des processus non-linéaires, et pas nécessairement irréversibles, de définition de lieux de pouvoir européens « sous l'effet, souvent inattendu ou non voulu, des “coopérations concurrentielles” auxquelles se livrent tout un ensemble d'acteurs (fonctionnaires européens et nationaux, élus, représentants des groupes d'intérêts, etc.) intéressés au renforcement de leur propre capacité d'action et de décision »⁵.

2 On trouvera une synthèse critique très stimulante de ces travaux dans: Costa Olivier et Magnette Paul, "Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen?", *Politique européenne*, n°9, 2003, p.49-75.

3 Sur ce point, voir par exemple : Smith Andy, *Le gouvernement de l'Union européenne : une sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2010, p.17-59.

4 Voir entre autres : Guiraudon Virginie, « L'espace sociopolitique européen, un champ en friche ? », *Cultures et Conflits*, n°38-39, 2000, p.7-37; Kauppi Niilo, « Bourdieu's Political Sociology and the Politics of European Integration », *Theory and Society*, n°32, n°5/6, 2003, p.775-789; Georgakakis Didier, « Construction sociale de l'Europe et sociologie politique européenne », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004, p.3-5.

5 Beauvallet Willy & Michon Sébastien, « L'institutionnalisation inachevée du Parlement européen. Hétérogénéité nationale, spécialisation du recrutement et autonomisation », *Politix*, vol.23, n°89, 2010, p.150.

Cette contribution se place dans le prolongement de ces travaux plaçant pour une sociologie politique de l'Union européenne. Elle participe d'une recherche en cours sur les modalités d'investissement des institutions européennes par les représentants de nouveaux Etats membres suite à un élargissement de l'Union européenne⁶. Bien plus qu'un simple accroissement du nombre d'acteurs participant au travail communautaire, l'intégration d'un ou plusieurs nouveaux pays à l'UE constitue pour les différentes institutions européennes une phase critique, entendue ici comme un moment de « perte d'objectivité » d'aspects antérieurement stabilisés de la réalité sociale »⁷. L'investissement de lieux de pouvoir européens par de nouveaux acteurs peu au fait des règles y ayant cours peut en effet se traduire par une rupture des routines et par un renouvellement partiel des pratiques et représentations en étant constitutives⁸. Cette phase critique constitue un moment privilégié pour étudier les processus d'institutionnalisation de l'UE, c'est-à-dire de formalisation, de pérennisation et d'objectivation d'un système inédit de relations sociales au niveau européen. Elle permet en effet de questionner à la fois les modalités de l'appropriation par les « nouveaux entrants » des savoir-faire spécialisés associés à ces espaces d'interaction transnationaux et les dynamiques de routinisation du « contenu » des rôles institutionnels européens. Dit autrement, analyser l'entrée d'un groupe de « néophytes » dans l'espace politique européen offre la possibilité d'éclairer les manières dont ces acteurs intériorisent les normes, pratiques et représentations qui y leur préexistent et comment, en retour, ils influent potentiellement sur leur définition en y important des manières de faire et de penser acquises antérieurement à l'échelle nationale. Par l'attention particulière dont ce pays est l'objet ainsi que par sa relativement forte représentation au sein des différentes institutions européennes, la Pologne constitue un observatoire privilégié pour saisir dans toute leur complexité ces processus et mettre au jour des mécanismes potentiellement également à l'oeuvre, sous réserve d'investigations complémentaires, parmi les autres nouveaux Etats membres.

Cette contribution à la vocation exploratoire explicite se propose plus spécifiquement de fournir quelques éléments de compréhension des logiques de la sélection et de la professionnalisation des députés polonais au Parlement européen, dans les dix années suivant l'intégration de leur pays à l'UE. Selon quelles modalités la compétition nouvellement ouverte pour les mandats de député européen a-t-elle été investie par les protagonistes du champ politique national ? Quelles sont les caractéristiques les plus communément partagées par les députés européens polonais des 6e et 7e législatures du Parlement européen ? Celles-ci sont-elles du même ordre que celles observables au

6 Pour plus de détails sur ce programme de recherche : Pellen Cédric, « Le champ politique européen saisi par les élargissements. Sociologie de l'investissement des arènes de définition de la Politique Agricole Commune par les représentants polonais (2004-2014) », *Politique Européenne*, n°41, vol.3, 2013, p.145-156.

7 Dobry Michel, « Ce dont sont faites les logiques de situation », in Favre Pierre, Fillieule Olivier & Jobard Fabien (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007.

8 Nos travaux privilégient une approche sociologique des institutions et des rôles institutionnels telle que celle promue notamment par Jacques Lagroye. Cf. Lagroye Jacques & Offerlé Michel, « Pour une sociologie des institutions », in Lagroye Jacques & Offerlé Michel, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010. Voir également dans cette optique : Lacroix Bernard & Lagroye Jacques (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de la FNSP, 1992; ou encore Lefebvre Rémi, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, vol.10, n°38, 1997, p.63-87.

sein des autres contingents nationaux ? Assiste-t-on à des phénomènes de spécialisation et de professionnalisation à l'Europe parmi les députés européens polonais ? Telles sont les principales interrogations qui, dans cette perspective, guideront ici notre réflexion, nous le répétons largement prospective.

La communication sera organisée en deux temps. Nous nous intéresserons tout d'abord aux logiques de sélection et aux caractéristiques du contingent polonais des 6e et 7e législatures du Parlement européen afin de mettre à jour ses grandes lignes de structuration (1). Dans un second temps, l'analyse du travail parlementaire des représentants polonais nous permettra d'éclairer les logiques potentiellement diversifiées d'investissement de leur mandat (2).

I – La sélection des euro-députés polonais

L'intégration d'un pays à l'Union européenne a pour conséquence mécanique un élargissement de son marché des postes politiques. Chaque nouvel Etat membre se voit en effet allouer une représentation spécifique dans les différentes institutions européennes, et particulièrement des mandats de député au Parlement européen. A travers l'analyse des modalités de sélection et des caractéristiques des eurodéputés polonais entre 2004 et 2014, cette première partie vise à préciser la place assignée au nouveau mandat dans la hiérarchie nationale des postes politiques et le type de profil qui s'est avéré le plus propice à son obtention.

A) Le poids des logiques nationales dans la sélection des eurodéputés polonais

Avec la transposition de l'acquis communautaire, la modernisation des administrations et la préparation des économies aux exigences du marché unique, la définition des modalités de représentation des futurs Etats membres au sein des institutions européennes apparaît rapidement comme l'un des principaux enjeux de l'élargissement "oriental" de l'UE. Si les objectifs de recrutement des fonctionnaires issus des nouveaux entrants sont définis en interne par les administrations communautaires⁹, c'est à une Conférence Intergouvernementale ouverte en février 2000 qu'il revient de préciser les nouvelles modalités de vote au Conseil, d'organisation du collège des Commissaires mais aussi de distribution des mandats au Parlement européen. Après dix mois de discussions souvent ardues, les arbitrages définitifs sont rendus lors du Conseil européen de Nice. Conformément aux demandes de ses dirigeants, la Pologne s'y voit reconnaître le statut de "grand"

⁹ A ce sujet, on se référera à : Ban Carolyn, *Management and Culture in an Enlarged European Commission: From Diversity to Unity?*, Basingstoke & New York, Palgrave MacMillan, 2013.

Etat dans la future Europe élargie en obtenant une représentation institutionnelle identique à celle de l'Espagne, dont la population est pourtant alors supérieure de plus de deux millions d'habitants. Outre un poste de commissaire, comme tous les Etats membres, elle obtient 50 députés au Parlement européen (sur 732)¹⁰, 21 sièges au Conseil économique et Social et au Comité des Régions (sur 344) et 27 voix au Conseil de l'UE (sur 345), soit à peine moins que l'Italie, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne (29 voix chacun).

La nouvelle distribution des mandats au Parlement européen ayant été fixée par le Conseil européen, il revient aux futurs Etats Membres de préciser les conditions de la sélection et le statut de leurs députés européens, dans le respect de grands principes communs imposés par le Conseil¹¹. En Pologne, le législateur fait le choix d'inscrire clairement le nouveau mandat dans la tradition électorale nationale et de constituer ses détenteurs en équivalents statutaires des parlementaires nationaux. La loi électorale pour les élections européennes adoptée le 23 janvier 2004 est ainsi largement calquée sur celle pour les élections parlementaires de 2001. Hormis le découpage du territoire national en treize circonscriptions, qui est inédit, les dispositions relatives à l'organisation du vote, à la mise en oeuvre et au financement des activités électorales, à l'enregistrement de listes de candidats ou encore au mode de scrutin et au seuil électoral sont ainsi quasi-identiques à celles déjà en vigueur pour l'élection de la Diète¹². Pareillement, la loi sur le régime des députés européens adoptée en juillet 2004 reprend presque mot pour mot celle de mai 1996 relative aux députés et aux sénateurs, notamment en ce qui concerne leur rémunération (2 400 € mensuel environ). Cette égalité statutaire souhaitée par le législateur est cependant de courte durée. Elle est en effet rompue dès septembre 2005 avec l'adoption par le Conseil de l'UE, après plus de vingt ans de controverses, d'un statut unique pour les députés européens de tous les Etats membres. Ce mandat devient alors, et de très loin, le plus rémunérateur de tous ceux disponibles dans la compétition politique polonaise (7 800 € mensuel¹³)

Le contenu des débats entourant l'élaboration de la loi électorale de 2004, ainsi que la proximité du

10 Suite au report de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, la représentation polonaise au Parlement européen est réévaluée à la hausse de manière transitoire à 54 députés pour la législature 2004-2009 (une nouvelle fois comme celle de l'Espagne). Avec l'adoption du Traité de Lisbonne, il est finalement fixé à 51.

11 Ces règles communes obligent respectivement à élargir le corps des électeurs et des éligibles aux citoyens des autres pays de l'Union européenne (93/109/CE), à adopter un scrutin de type proportionnel avec un seuil électoral ne pouvant dépasser les 5% (2002/772/CE) et à respecter une liste de fonctions et professions incompatibles avec l'exercice du mandat de député européen (2002/772/CE).

12 Cf. Tupalski Tomasz A., « Normy prawne i ordynacja wyborcza w wyborach do Parlamentu Europejskiego w Polsce w 2004 r. », Colloquium wydziału nauk humanistycznych i społecznych AMW, vol.1, n°5, 2012, p.97-98.

13 auxquels s'ajoutent des indemnités et une enveloppe de fonctionnement, contre contre "seulement" 5 000 euros pour le Président de la République et 3 100 euros pour un Ministre.

texte final avec la loi de 2001, témoigne de l'intention des parlementaires polonais d'assurer la reproduction pour les élections européennes des principes dominants la compétition politique nationale. Bien qu'initialement contestée par certains acteurs soulignant la spécificité des logiques et enjeux européens, tels que les membres du parti écologique *Zieloni 2004*, cette entreprise est largement couronnée de succès. Les scrutins de 2004, 2009 et 2014 donnent en effet à voir une emprise forte, et croissante, des logiques nationales sur le processus de sélection des députés européens polonais.

Premièrement, on observe une tendance à la monopolisation de l'offre électorale par un nombre réduit de partis politiques nationaux, qui fait écho aux processus de partisanisation et de fermeture de la compétition politique nationale observables ces dernières années en Pologne. Alors que les comités « indépendants » d'électeurs sont de plus en plus marginalisées, les formations parlementaires se sont en effet montrées les plus à mêmes de satisfaire les conditions drastiques de dépôt de liste de circonscriptions imposées par la loi de 2004 et, a fortiori, de franchir le seuil de 5% au niveau national nécessaire à l'obtention de mandats.

	2004	2009	2014
Nombre de comités enregistrés	31	25	20
Dont partis ou coalition de partis	16	22	13
Dont électeurs	15	3	7
Nombre de comités déposant au moins une liste	21	12	12
Dont partis ou coalition de partis	15	12	11
Dont électeurs	6	0	1
Nombre de comités déposant 13 listes	14	10	9
Dont partis ou coalition de partis	11	10	8
Dont électeurs	3	0	1
Nombre de comités obtenant des mandats	8	4	5
Dont partis ou coalition de partis	7	4	5
Dont partis parlementaires	6	4	4
Dont électeurs	1	0	0
Nombre total de listes	203	132	130

Tableau 1: Offre organisationnelle aux élections européennes en Pologne

Sources: Commission Electorale Nationale

Deuxièmement, il est notable de constater que les campagnes pour les élections européennes en Pologne ont jusqu'ici toutes été dominées par les enjeux nationaux et les chefs de partis, quant bien même ceux-ci n'étaient pas directement candidats. En 2004, dans un contexte marqué par les scandales de corruption impliquant le parti social-démocrate SLD-UP au pouvoir, les dirigeants des principales formations parlementaires d'opposition PO, PiS, PSL, LPR et *Samoobrona* ont eu tendance à appréhender le premier scrutin européen comme un "galop d'essai", leur permettant de promouvoir leur offre politique et leur compétence à l'exercice du pouvoir gouvernemental dans la

perspective de possibles élections législatives anticipées. Bien qu'elles se soient tenues dans des configurations politiques très différentes, les élections de 2009 et de 2014 ont également été caractérisées par une forte nationalisation et personnalisation de la campagne. Ainsi, dans une répétition des élections parlementaires de 2007, la campagne de 2009 a été structurée par l'opposition entre les dirigeants des deux partis de droite dominant désormais nettement la compétition politique: la PO et le PiS. A un an des élections présidentielles, les médias se sont particulièrement focalisés sur la rivalité entre les deux figures de l'exécutifs, par ailleurs omniprésents dans les clips, affiches et tracts de campagne de leurs formations respectives: le Premier ministre Donald Tusk (PO) d'une part et le président de la République Lech Kaczyński (PiS) de l'autre. Suivant une dynamique très comparable, la campagne des élections de 2014 a elle aussi eu tendance à tourner au duel entre les leaders de la PO et du PiS, chacun testant ses arguments contre son rival en vue des élections parlementaires de 2015.

Troisièmement, la prégnance des logiques nationales sur les élections européennes se donne également à voir dans les modalités d'élaboration des listes mises en oeuvre par les principaux partis politiques. Si elles peuvent connaître de légères nuances d'une organisation à une autre, les procédures de recrutement et de hiérarchisation des candidats sont en effet dans la plupart des cas calquées sur celles en vigueur pour les élections parlementaires et accordent dès lors un rôle prééminents aux directions centrales des partis. Les interventions directes des instances nationales apparaissent même exacerbées dans le cas des élections européennes par la relative rareté du nombre de mandats en jeu au niveau national et, *a fortiori*, dans chaque circonscription¹⁴.

Enfin, quatrièmement, la grande proximité entre les procédures de distribution des investitures pour les élections européennes et parlementaires a abouti à la promotion de candidats aux profils socio-démographiques largement similaires, particulièrement au niveau des têtes de listes. A cet égard, les trois scrutins européens jusqu'ici organisés en Pologne se sont avérés en conformité avec les logiques élitistes et misogynes de sélection du personnel politique dominantes dans le champ politique national depuis le changement de régime¹⁵. Les partis tendent en effet, comme lors des élections parlementaires, à favoriser nettement les hommes d'une cinquantaine d'années exerçant une profession supérieure dans le tertiaire, particulièrement les « experts » en économie, les

14 Pour plus de précisions, on se permettra de renvoyer à : Pellen Cédric, « La sélection des eurodéputés polonais depuis 2004. Logiques de définition d'un nouveau mandat et de recrutement de ses détenteurs », communication à la Journée d'étude « Les élections européennes en pratiques. Fabrique des offres politiques et diversité des attitudes des publics », Université de Strasbourg, 10-11 Octobre 2014.

15 A ce sujet: Heurtaux Jérôme, « “Démocratie populaire” versus “Démocratie élitaire” : les inégalités politiques et leurs justifications en Pologne », *La Nouvelle Alternative*, vol.19, n°62, 2004, p.39-50.

professionnels du droit et de l'administration ou encore les professeurs d'université.

Nom du comité	Nombre de listes de circonscription			Age moyen			Femmes (%)			Déclarant une profession supérieure (%)			Nombre d'élus		
	2004	2009	2014	2004	2009	2014	2004	2009	2014	2004	2009	2014	2004	2009	2014
PO	13	13	13	49	53	59	8	23	46	100	100	100	15	25	19
PiS	13	13	13	44	45	54	8	15	8	92	100	100	7	15	19
SLD-UP	13	13	13	54	52	59	23	23	38	92	100	100	5	7	5
PSL	13	13	13	51	56	57	0	0	8	84	92	85	4	3	4
Samoobrona	13	13	2	47	53	DM	0	23	0	92	77	0	6	0	0
PPP	13	13	0	43	39	/	8	31	/	54	69	/	0	0	0
LPR/Libertas/RN	13	13	13	47	50	35	8	8	8	100	100	77	10	0	0
UPR/KPN	13	13	13	42	47	52	0	0	0	92	85	85	0	0	4
UW	13	13	0	58	56	/	38	23	/	100	100	/	4	0	/
SdPI	13		0	56		/	38		/	100		3	/		
Europa Plus – Twoj Ruch	0	0	13	/	/	54	/	/	46	/	/	85	/	/	0
SPZZ	0	0	13	/	/	49	/	/	8	/	/	85	/	/	0
PRJG	0	0	13	/	/	49	/	/	0	/	/	92	/	/	0
Autres comités	73	15	11	55	48	DM	21	13	45	88	100	82	0	0	0
Total	203	132	130	51	50	52	16	16	20	90	92	88	54	50	51

Tableau 2: Caractéristiques socio-démographiques des têtes de liste aux élections européennes

Sources: Comptage personnel à partir des données de la Commission Electorale Nationale

On espère l'avoir montré, les trois élections européennes s'étant jusqu'ici tenues en Pologne ont toutes obéi aux mêmes logiques générales que celles observables lors des élections nationales. Elles ne s'en sont effet démarquées sensiblement ni par les caractéristiques des acteurs, collectifs et individuels, y ayant participé, ni par la dynamique des campagnes électorales. Ce constat d'une hétéronomie des principes de sélection des députés européens polonais par rapport aux règles régissant la compétition politique nationale n'est cependant nullement synonyme d'une parfaite dépendance. Il n'exclut par ailleurs guère des dynamiques de différenciation des mandats européens et nationaux, et de genèse d'un capital politique proprement européen parmi les députés polonais.

B) Les primo-élus de 2004: des députés européens pas tout à fait comme les autres

Parmi les 732 députés européens de la 6e législature, près de 359 sont élus pour la première fois, dont les 162 représentants des dix nouveaux Etats membres. Avec 54 membres, le contingent polonais est, de très loin, le plus grand des nouveaux entrants et le 5e plus important du Parlement. L'analyse de sa composition appelle plusieurs remarques quant au profil de ses membres.

Premièrement, on note que le contingent polonais est bien plus orienté à droite que le Parlement dans son ensemble. Les premières élections européennes organisées en Pologne en juin 2004 sont

en effet marquées par l'effondrement du parti social-démocrate SLD-UP et par la poussée des partis d'opposition de droite, particulièrement la PO, la LPR et le PiS. Dans ces conditions, près de 75% des députés polonais rejoignent un groupe parlementaire pouvant, d'une manière ou d'une autre (conservateur, libéral, nationaliste), être étiqueté comme de droite contre seulement 55% de l'ensemble des députés¹⁶. A l'inverse, à la gauche de l'échiquier politique européen, les élus polonais ont un poids très faible au sein du groupe S&D (8 sur 200) et ne sont pas du tout représentés dans les groupes GUE-NGL et GREENS.

Deuxièmement, sans surprise étant donné les modalités de sélection des candidats précédemment évoquées, le contingent polonais est très masculin. Avec seulement 13% de femmes, il apparaît même comme l'un des moins paritaires d'un Parlement pourtant lui-même peu féminisé (31%). En termes d'âge par contre, les députés polonais, s'ils sont légèrement plus âgés que leurs homologues nationaux, ne se démarquent pas radicalement de leurs collègues des autres pays. Ils ont en effet en moyenne 50,7 ans au début de la législature contre 51,3 ans pour l'ensemble du Parlement européen (et 48 ans pour les députés élus à la Diète en 2001). Ces données dissimulent cependant un étalement plus important que dans la plupart des autres contingents nationaux, notamment le français, et de grandes disparités entre les partis. Ainsi alors que l'âge moyen des quatre élus UW est de 67,5 ans au début de la législature, ceux de la LPR et du PiS sont en moyenne plus de vingt ans plus jeunes, et ont pour près de la moitié d'entre eux moins de 40 ans.

Parti	Nombre de députés	Caractéristiques					
		Hommes	Age Moyen (2004)	-40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus
		%	N	%	%	%	%
PO	15	87	50,2	27	13	47	13
LPR	10	90	45,9	40	20	30	10
PiS	7	86	46,6	43	14	29	14
Samoobrona	6	100	49,7	0	67	17	17
SLD	5	80	50,3	20	40	20	20
UW	4	75	67,5	0	0	25	75
PSL	4	100	51,8	0	25	75	0
SdPI	3	67	56,2	0	33	33	33
Total Pologne	54	87	50,7	22	24	35	19
Total France	78	69	51,3	2,5	33,5	46	18

Tableau 3 : Sexe et âge des députés européens polonais de la 6e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen

Troisièmement, les nouveaux députés européens polonais tendent à se distinguer par leur bagage

¹⁶ Les élus de la PO et du PSL rejoignent le PPE, ceux du PiS l'UEN, ceux de l'UW l'ALDE et ceux de la LPR IND/DEM. Les six élus du groupe Samoobrona siègent initialement en tant qu'indépendants. Ils rejoignent par la suite des groupes en ordre dispersés, particulièrement après 2007 et le délitement de leur parti au niveau national.

académique. D'un côté, ils sont extrêmement diplômés. Au début de la 6e législature, la totalité des 54 députés polonais peut ainsi se prévaloir d'un diplôme universitaire, alors que ce n'est le cas "que de" 81% de l'ensemble des députés européens. Près de la moitié dispose même d'un doctorat et un tiers d'un magister, alors que ce n'est respectivement le cas que de 27% et 25% des élus de la législature¹⁷. Cette prédominance des hauts diplômés, également sensible dans les contingents des autres nouveaux entrants (99% de diplômés universitaires et 46% de docteurs) illustre la domination déjà mentionnée d'une définition élitiste de la démocratie, valorisant le diplôme universitaire comme principal gage de compétence, dans la compétition politique polonaise post-communiste. Il convient néanmoins une nouvelle fois de mettre en évidence de fortes divergences d'un parti à l'autre. Ainsi, si la PO, le SLD, le SdPI et surtout l'UW, qui ont fait la part belle aux professeurs d'université sur leurs listes, comptent tous plus de 60% de docteurs parmi leurs élus, c'est le cas de moins de 30% des députés du PiS et de 20% des ceux du mouvement *Samoobrona*.

Parti	Effectifs	Enseignement secondaire		Licence (+1/+3)		Magister (+4/5)		Doctorat	
		N	%	N	%	N	%	N	%
PO	15	0	0	1	6,7	5	33,3	9	60
LPR	10	0	0	3	30	3	30	4	40
PiS	7	0	0	3	42,9	2	28,6	2	28,6
<i>Samoobrona</i>	6	0	0	2	33,3	3	50	1	16,7
SLD	5	0	0	0	0	2	40	3	60
UW	4	0	0	1	25	0	0	3	75
PSL	4	0	0	0	0	2	50	2	50
SdPI	3	0	0	0	0	1	33,3	2	66,7
Total	54	0	0	10	18,5	18	33,3	26	48,1

Tableau 4: Niveau d'étude des députés européens polonais de la 6e législature

Sources: Koutchoura Helena, L'intégration des partis politiques polonais dans le Parlement européen : vers les partis politiques européens?, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Strasbourg, 2009, p.350

De l'autre côté, les députés européens polonais sont bien plus souvent diplômés en sciences sociales (59%), que leurs homologues du Parlement (45%) et ceux des nouveaux entrants (43%) dans leur ensemble. Cette sur-représentation tient principalement à la forte proportion des députés polonais ayant étudié l'économie d'une part (24% contre 13% dans le Parlement), mais également les sciences humaines (33%), et principalement parmi elles l'histoire (15%). Alors que la première de ces disciplines est sans conteste l'une des plus valorisées socialement depuis le changement de régime, les facultés d'histoire sont traditionnellement parmi les principaux foyers de recrutement politique en Pologne, particulièrement pour les formations de droite¹⁸. Par ailleurs, si la proportion de détenteurs d'un diplôme en droit et en sciences et techniques est comparable à celle observable

17 Cf. Beauvallet Willy, Lepaux Victor & Michon Sébastien, "Qui sont les eurodéputés ? Analyse statistique des profils des parlementaires européens (2004-2014) et leurs transformations", *Etudes européennes*, 2012, p.8

18 Cf. Behr Valentin, "Historiens militants ou historiens de bureau? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale", *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, n°42, vol.4, 2011, p.5-35.

dans le Parlement dans son ensemble, on constate qu'un seul des députés polonais est diplômé en sciences politiques (en l'occurrence en relations internationales). Cette discipline qui s'est pourtant imposée dans nombre de pays européens comme l'une des principales filières d'accès à la carrière politique, apparaît en effet à l'inverse en Pologne, et dans une moindre mesure en Europe Centrale en général, comme peu prestigieuse et faiblement structurée au sein des universités.

Type d'étude	Ensemble		Nouveaux entrants 2004		Pologne	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Droit	151	21	23	14	9	17
Sciences Politiques	49	7	7	4	1	2
Economie	96	13	33	20	13	24
Sciences Humaines	181	25	30	19	18	33
Sciences et techniques	79	11	31	19	8	15
Santé	36	5	18	11	5	9
Non renseigné	140	19	20	12	0	0
Total	732	100	162	100	54	100

Tableau 5: Type d'étude suivi par les députés européens de la 6e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 6ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

Enfin, la prise en compte de l'expérience politique antérieure invite à deux dernières observations d'ordre général quant au profil des 54 députés européens polonais élus en 2004. D'une part, la moitié des nouveaux députés européens peut se prévaloir d'une expérience de parlementaire national et un sur cinq d'une fonction ministérielle. Pas moins de 55% d'entre eux exerçaient même déjà un mandat politique au moment de leur élection, dans les trois quarts des cas au niveau national. S'ils sont du même ordre que ceux observables dans les contingents autres nouveaux Etats membres (56% déjà parlementaires et 26% déjà ministres), ces taux sont nettement supérieurs à la moyenne parlementaire (respectivement 36% et 16%). D'autre part, s'ils sont par définition nouveaux au Parlement européen, les députés européens polonais disposent dans leur majorité déjà au moins une expérience politique antérieure à l'international (54%), qu'il s'agisse d'une participation aux négociations d'adhésion avec l'UE ou à un programme communautaire (11% d'entre eux), d'un mandat de délégué dans une autre assemblée transnationale (22%) ou encore d'un statut d'observateur au Parlement européen dans l'année précédant l'adhésion (19%). Si ces deux constats témoignent du solide bagage politique de beaucoup de députés européens polonais, il convient de les nuancer par la prise en compte d'importantes divergences d'un parti à un autre. Ainsi, si la quasi-totalité des élus de l'UW et du PSL ont derrière eux une riche carrière politique nationale, la majorité des nouveaux députés européens de la PO et de *Samoobrona* n'ont jamais exercé de mandats parlementaires, voire, dans ce dernier cas sont totalement novices en politique.

Parti	Nombre de députés	Expérience Politique Antérieure						Position lors de l'élection		
		Mandats Parlementaires Nationaux				Fonctions Ministérielles	Mandats Locaux	Mandat National	Mandat Local	Autres
		0	1	2	3 et plus					
PO	15	60	27	0	13	20	60	20	25	55
LPR	10	50	20	20	10	0	30	50	30	20
PiS	7	43	0	43	14	0	29	60	0	40
<i>Samoobrona</i>	6	83	0	17	0	17	0	0	0	100
SLD	5	40	20	40	0	20	0	60	0	40
UW	4	25	0	0	75	75	0	25	0	75
PSL	4	0	25	50	25	50	25	100	0	0
SdPI	3	66	33	0	0	33	0	33	33	33
Total	54	50	17	19	15	20	28	40	15	45

Tableau 6: Expérience politique des députés européens polonais de la 6e législature (en %)

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 6ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

Parti	Nombre de députés	Au moins une expérience politique internationale		Mandat dans une assemblée transnationale (Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE)		Mission en lien avec l'UE (négociations d'adhésion, gestion de fonds)		Observateur au Parlement européen	
		N	%	N	%	N	%	N	%
		PO	15	7	47	2	13	6	40
LPR	10	2	20	1	10	0	0	2	20
PiS	7	4	57	1	14	1	14	3	43
<i>Samoobrona</i>	6	1	17	0	0	1	17	0	0
SLD	5	3	0	1	20	2	40	1	20
UW	4	3	75	1	25	2	50	0	0
PSL	4	1	25	0	0	0	0	1	25
SdPI	3	3	100	0	0	2	66	1	33
Total	54	29	54	6	11	12	22	10	19

Tableau 7: Expérience politique internationale des députés européens polonais de la 6e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et de données biographiques complémentaires

Au final, il apparaît assez nettement que les députés polonais qui intègrent le Parlement européen au début de la 6e législature n'ont des caractéristiques ni identiques à ceux des autres contingents nationaux ni totalement homogènes. Certes, le profil type des parlementaires polonais ne déroge pas radicalement à celui du parlementaire européen, à la fois *middle-aged* et *middle-class*¹⁹. Néanmoins, les députés polonais appartiennent plus souvent à une formation de droite, sont en moyenne légèrement plus jeunes, davantage diplômés, mais aussi plus expérimentés politiquement au moment de leur élection que leurs homologues des autres contingents nationaux, et notamment ceux des pays de l'Europe des Quinze. Ce constat général dissimule cependant une grande diversité de situations au sein et entre les différents groupes partisans. Schématiquement, il paraît ainsi possible de distinguer trois grands types de profils parmi les députés européens polonais de la 6e législature.

¹⁹ Cf. Best Heinrich & Cotta Maurizio, "Between professionalisation and Democratisation: A Synoptic View on the Making of the European Representative", in Schmitt Hermann & Thomassen Jacques (ed.), *Parliamentary representatives in Europe, 1848-2000: Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p.497-498.

Le premier est celui de l'homme politique de premier plan en fin de carrière ou en voie de relégation au niveau national. L'ancien Premier ministre Jerzy Buzek (PO), et les anciens ministres Bronisław Geremek (UW), Dariusz Rosati (SdPI) ou encore Zdzisław Podkański (PSL) constituent de parfaits représentants de ce type de députés, dont plusieurs ont joué un rôle actif dans les négociations d'adhésion à l'UE. Cette catégorie est particulièrement bien représentée au sein de l'UW et du PSL, deux partis de gouvernement incontournables au cours la décennie 1990 ayant par la suite étaient rétrogradés à des position plus secondaire dans la compétition politique nationale.

Le deuxième profil type identifiable est celui de l'homme politique en cours de professionnalisation. Ici, l'accession au mandat européen apparait comme le prolongement d'une carrière politique récemment initiée au niveau national, souvent par l'accession au statut de parlementaire lors des élections de 2001. En général relativement jeune, et ayant souvent déjà témoigné d'un intérêt pour les questions internationales (par exemple en siégeant en tant qu'observateur au Parlement européen), ce type de député se retrouve le plus fréquemment dans les clubs parlementaires du PiS et de la LPR, deux partis créés en 2001 dans le but affiché de renouveler la droite polonaise.

Enfin, le dernier type de profil que l'on peut distinguer parmi les députés européens polonais de 2004 est celui du nouveau venu en politique. Dans ce cas, l'accession au mandat européen vient couronner la réussite d'une tentative de reconversion en politique de ressources accumulées antérieurement dans d'autres espaces sociaux. Deux figures distinctes peuvent être distingués au sein de cette catégorie: celle de l'expert et celle de la « célébrité ». Dans le premier cas, la mise en exergue d'une compétence perçue comme particulièrement utile au niveau européen, par exemple des savoir-faire académiques, linguistiques ou économiques, joue un rôle décisif dans la capacité de ces novices en politique à convaincre une direction partisane de les faire figurer à une position éligible sur ses listes. Ce type de néo-députés « expert » est particulièrement bien représenté au sein des groupes de la PO et de la LPR, qui comptent de nombreux professeurs d'université sur ses listes, mais aussi de *Samoobrona*, un mouvement d'origine paysanne qui cherche alors à se « respectabiliser » en promouvant des personnalités aux caractéristiques conformes à celles traditionnellement valorisées dans la compétition politique nationale, notamment en termes de diplômes²⁰. Dans le second cas, la présence en position éligible est liée à la détention préalable d'un capital personnel de « notoriété » acquis en dehors de la sphère politique, par exemple dans le

20 Cf. Pellen Cédric, « Le positionnement européen de Samoobrona : du rejet radical à l'«euroréalisme» », in Neumayer Laure, Roger Antoine & Zalewski Frédéric (dir.), *L'Europe Contestée. Espaces et enjeux des positionnements contre l'intégration européenne*, Paris, Michel Houdiard Editeur, 2008, p.15-33.

monde du spectacle ou du sport. Si plusieurs de ces célébrités figurent à des positions visibles sur les listes de candidat, notamment celles de *Samoobrona* et du SLD, ils sont néanmoins très rares à parvenir, tels la journaliste et directrice de festival Lidia Geringer de Oedenberg (SLD) et l'ancien pilote Krzysztof Hołowczyc (PO), à accéder un mandat.

Ces trois types de profil étant des reconstructions théoriques, ils sont bien sûr loin d'épuiser la complexité, et la disparité, des caractéristiques et parcours antérieurs des 54 premiers députés européens de nationalité polonaise élus en 2004. Ils présentent néanmoins l'avantage de mettre en évidence les principales filières de recrutement alors privilégiées par les différents partis ainsi que les pôles de structuration du premier contingent polonais au Parlement européen.

C – Le contingent de 2009 : une emprise croissante des professionnels de la politique

Au cours de la 6^e législature, les députés européens polonais font preuve d'une fidélité à leur mandat supérieure à la moyenne. Le taux de turnover au sein du contingent polonais apparaît en effet relativement limité (13% contre 19% pour l'Assemblée dans son ensemble), d'autant plus si l'on considère que deux des sept remplacements de députés en cours de mandats sont dus à des décès (Filip Adwent, LPR; Bronisław Geremek, UW). Bien que deux élections parlementaires se tiennent en Pologne sur la période de la législature, respectivement en 2005 et en 2007, trois députés européens seulement y participent en tant que candidats. Au total, seulement cinq membres du contingent polonais font le choix d'abandonner leur mandat européen au profit d'un poste national au cours de la législature: un pour devenir député à la Diète en 2005 (Wojciech Wierzejski, LPR) et quatre pour entrer au gouvernement (deux du PiS: Anna Fotyga et Michał Kamiński, et deux de la PO: Bogdan Klich et Barbara Kudrycka). Il est notable de constater que dans deux de ces cinq cas le mandat de député européen était le premier mandat (Fotyga et Kudrycka), alors que dans un troisième cas, il n'était que le deuxième après un mandat local (Wierzejski). En somme, le faible taux de turnover et les motivations des rares remplacements en cours de législatures au sein du contingent polonais tendent à laisser penser que le mandat de député européen a été perçu par la plupart de ses détenteurs comme un mandat important en lui-même, au moins autant, si ce n'est plus, qu'un mandat de parlementaire national. Le nombre élevé de députés sortants présentant à nouveau leur candidature aux élections européennes de 2009 va dans le sens d'une telle affirmation et semble indiquer une certaine volonté de spécialisation à l'Europe.

Parti lors de l'élection	Nombre de députés élus en 2004	Turnover au cours de la législature					Députés sortants candidats en 2009	
		Total		Par cause (effectifs)			Effectifs	%
		Effectifs	%	Décès	Election nationale	Nomination gouvernementale		
PO	15	2	13,5	0	0	2	9	60
LPR	10	2	20	1	1	0	5	50
PiS	7	2	28,5	0	0	2	5	71,5
<i>Samoobrona</i>	6	0	0	0	0	0	4	67
SLD	5	0	0	0	0	0	5	100
PSL	4	0	0	0	0	0	3	75
UW	4	1	25	1	0	0	2	50
SdPI	3	0	0	0	0	0	3	100
Total	54	7	13	2	1	4	36	67

Tableau 8: Taux et structure du turnover des députés européens polonais lors la 6e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et de la Commission électorale nationale

Les élections européennes de 2009 confirment le resserrement et la bipolarisation de la compétition politique esquissés lors des élections parlementaires de 2007. Alors que les quatre partis représentés à la Diète (PO, PiS, SLD et PSL) sont les seuls à franchir le seuil électoral, les deux rivaux la PO et le PiS améliorent sensiblement leur score de 2004 pour obtenir plus de 70% des voix (respectivement 44,4% et 27,4%) et 80% des mandats (25 et 15). A l'inverse, le scrutin confirme la marginalisation de la LPR, de *Samoobrona*, du SdPI et de l'UW qui perdent toute représentation au Parlement européen. La comparaison du contingent polonais élu en 2009 avec celui de la 6e législature appelle quatre constats.

Premièrement, son orientation à droite apparaît encore plus accentuée puisque pas moins de 86% des députés polonais siègent dans un groupe de droite dont 56% au seul PPE (28 sur 264). Fort de ses 25 députés, la PO s'impose même comme un acteur majeur de ce groupe et, plus largement du Parlement ; la CDU allemande, le PdL italien et l'UMP française étant les trois seuls partis à compter plus d'élus qu'elle. Pareillement, le PiS accède lui aussi à une position influente au sein du nouveau groupe ECR (Conservateurs et réformistes européens), au sein duquel il est le deuxième mieux représenté après le Parti conservateur britannique avec ses 15 élus (sur 54). Bien que renforçant légèrement sa position par rapport à 2004, le SLD, désormais seul parti polonais de gauche au Parlement, reste à l'inverse confiné à un rôle secondaire au S&D avec ses 7 élus (sur 161).

Deuxièmement, le contingent polonais confirme son caractère très masculin puisqu'il compte 78% d'hommes (contre 65% pour le Parlement dans son ensemble). La très légèrement féminisation observable est principalement le fait de la PO qui améliore sensiblement ses pratiques en la matière

par rapport à 2004 (et en fait même un argument de campagne). A l'inverse, on ne compte aucune femme parmi les élus du PiS et du PSL. Le nouveau contingent polonais connaît par contre un net rajeunissement, la moyenne d'âge de ses membres passant de presque 51 ans en 2004 à 45,5 ans en 2009. Outre l'éviction de l'UW et du SdPL, et de leurs élus « seniors », ce phénomène tient une nouvelle fois en large partie aux pratiques de recrutement de la PO qui fait élire beaucoup plus de candidats âgés de moins de 50 ans qu'en 2004.

Parti	Nombre de députés	Nouveaux au PE		Caractéristiques											
				Hommes (%)		Age Moyen (2009)		-40 ans		40-49 ans		50-59 ans		60 ans et plus	
		N	%	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux
PO	25	16	64	64	53	48,1	44,6	24	38	32	31	28	19	16	12
PiS	15	9	60	100	100	43,6	43,8	40	33	40	44	13	11	7	11
SLD-UP	7	3	43	71	66	56,6	52,2	14	33	0	0	29	0	57	66
PSL	3	2	67	100	100	52,8	50,5	0	0	33	50	67	50	0	0
Total Pologne	50	30	60	78	72	48,2	45,5	26	33	30	33	26	17	18	17
Rappel 2004	54	54	54	87		50,7		22		24		35		19	

Tableau 9 : Sexe et âge des députés européens polonais de la 7e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen

Troisièmement, on ne note pas de divergences significatives entre les sortants et les nouveaux élus polonais en ce qui concerne leurs études. Une nouvelle fois, en accord avec les logiques nationales de sélection du personnel politique, les membres du contingent polonais sont en moyenne extrêmement diplômés, davantage que la plupart de leurs homologues des autres pays. Par ailleurs, on observe une nouvelle fois une très nette domination des sciences sociales et humaines parmi les formations suivies des députés polonais, les cursus en économie restant comme au niveau national les plus fréquents (28% du total, 23% chez les nouveaux élus). L'augmentation du nombre de diplômés en science politique est cependant très sensible par rapport au contingent précédent. Sept nouveaux élus (4 PO, 2 PiS et 1 SLD) parmi les plus jeunes du contingent polonais (39 ans de moyenne d'âge), ont en effet suivi un cursus dans cette discipline, dont trois à l'étranger et deux en études européennes. Sous réserve d'investigations plus poussée, cette relative valorisation parmi les eurodéputés polonais d'une discipline plutôt marginale dans les logiques de sélection nationales peut-être perçue comme un indice d'une reconnaissance, certes limité, d'une certaine spécificité du mandat européen et du type de connaissances adaptées à son exercice.

Parti	Effectifs	Nouveaux	Enseignement secondaire		(+1/+2)		Licence (+3/+4)		Magister (+5)		Doctorat	
			Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux
PO	25	16	0	0	4	6	40	37,5	20	31	36	25
PiS	15	9	0	0	7	0	33	22	33	44	27	33
SLD-UP	7	3	0	0	0	0	0	0	29	0	71	100
PSL	3	2	0	0	0	0	0	0	67	100	33	0
Total	50	30	0	0	4	3	30	27	28	37	38	33

Tableau 10 : Niveau d'étude des députés européens polonais de la 7e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 7ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

Type d'étude	2009		Rappel 2004	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Droit	8	16	9	17
Sciences Politiques	8	16	1	2
Economie	14	28	13	24
Sciences Humaines	11	22	18	33
Sciences et techniques	8	16	8	15
Santé	1	2	5	9
Non renseigné	0	0	0	0
Total	50	100	54	100

Tableau 11 : Type d'étude des députés européens polonais de la 7e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 7ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

Enfin, quatrième, il est notable de constater que les membres du contingent polonais de la 7e législature ont un profil beaucoup plus politique que leurs prédécesseurs. Alors que plus d'un tiers des députés de 2004 n'avaient aucune expérience politique avant leur élection au Parlement européen, c'est le cas de seulement deux élus en 2009 (4% du total). Cette évolution tient selon nous à deux éléments principaux. Le premier est la réélection d'un nombre significatif de députés européens sortants. Les principaux partis ont en effet eu tendance à reconduire ces derniers et à leur octroyer des positions élevées sur les listes dans des circonscriptions favorables. La PO et le PiS font ainsi réélire l'ensemble de leurs candidats sortants²¹ et le SLD quatre sur cinq. Au final, en dépit de l'importante reconfiguration des rapports de force électoraux par rapport à 2004, pas moins de vingt députés polonais élus en 2009 ont déjà exercé ce mandat lors de la législature précédente (40% du contingent total). Le deuxième élément participant à l'élévation du niveau d'expérience politique antérieur des députés européens polonais élus en 2009 est le recours beaucoup plus fréquent qu'en 2004 au Parlement national comme vivier de recrutement de candidats. Parmi les nombreux députés ou sénateurs en exercice figurant sur les listes des principales formations

²¹ Outre ses cinq députés sortants candidats, le PiS fait même élire sur ses listes deux sortants ayant été élus respectivement sur les listes *Samoobrona* et PSL en 2004.

nationales, souvent à des positions éligibles, dix-neufs sont finalement élus (38% du contingent total). Au final, l'investissement antérieur dans une carrière politique, que ce soit au niveau européen ou au niveau national, semble avoir été en 2009 un critère beaucoup plus déterminant qu'en 2004 dans la sélection des députés européens polonais. A l'inverse, la seule détention d'une « expertise » ou d'une relative célébrité s'avère désormais largement insuffisante, le journaliste Marek Migalski (PiS) et la surprise Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PO)²², constituant les deux seules exceptions à ce constat d'ordre général.

Parti	Députés (N)	Nouveaux au PE (N)	Expérience Politique Antérieure						
			Aucune	Mandat Parlementaire National		Fonctions Ministérielles		Mandats Locaux	
				Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux
PO	25	16	4	48	50	16	6	44	44
PiS	15	9	7	67	67	33	33	27	44
SLD-UP	7	3	0	86	100	57	67	43	33
PSL	3	2	0	100	100	67	50	67	100
Total	50	30	4	60	63	30	23	40	47
Rappel 2004	54		50	50		20		28	

Tableau 12: Expérience politique des députés européens polonais de la 7e législature (en %)

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 6ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

Parti	Députés (N)	Nouveaux au PE (N)	Position lors de l'élection							
			Mandat UE		Mandat National		Mandat Local		Autres	
			Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux	Total	Nouveaux
PO	25	16	40	1	36	56	8	12	16	25
PiS	15	9	40	0	33	56	0	0	27	44
SLD-UP	7	3	57	0	43	100	0	0	0	0
PSL	3	2	33	0	67	100	0	0	0	0
Total Pologne	50	30	42	2	38	63	4	7	16	27
Rappel 2004	54		0		40		15		45	

Tableau 13: Position des députés européens polonais de la 7e législature au moment de leur élection (en %)

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen et Base Eurodéputés de la 6ème législature (Willy Beauvallet & Sébastien Michon)

L'étude de la composition du deuxième contingent polonais au Parlement européen donne à voir une fermeture de l'accès du mandat de député européen aux seuls professionnels de la politique. Deux principales filières de sélection peuvent en effet être distinguées en 2009. La première passe par le Parlement européen, puisqu'un nombre significatif de sortants sont reconduits. Ce phénomène semble témoigner de la valorisation d'une expérience européenne par les partis nationaux au moment de la sélection de leurs candidats et donc de la reconnaissance d'un capital politique

²² L'hypothèse de l'erreur des électeurs, qui l'auraient confondu avec son homonyme l'ancien Premier ministre Kazimierz Marcinkiewicz, est l'hypothèse la plus fréquemment retenue par les commentateurs pour expliquer l'élection de cet inconnu qui ne figurait qu'en sixième position sur les listes PO en Silésie. Cf. « Bogdan Marcinkiewicz: nieznanym o znanym nazwisku », *Gazeta Wyborcza*, 08.06.2009.

européen. Une telle tendance n'est cependant pas exclusive de la permanence de logiques nationales. On note en effet une très nette sur-représentation parmi les sortants réélus des deux premiers profils types précédemment évoqués, ceux les mieux dotés en ressources politiques nationales. C'est donc ici la capacité à jouer sur deux tableaux qui semble avoir été valorisée. La deuxième filière de recrutement identifiable passe quant à elle par le Parlement national, et plus spécifiquement la Diète. Alors que les députés européens polonais sortants ont fait preuve d'une grande fidélité à leur mandat en cours de législature, et ont dans leur majorité cherché à être réélus, de nombreux députés nationaux en exercice prennent en effet part aux élections européennes. En général plutôt jeunes, et hautement diplômés en sciences sociales et humaines, ils correspondent dans leur majorité au profil de l'homme politique en début de carrière précédemment évoqué. Il est notable de constater que l'ensemble des dix-neuf parlementaires en exercice élus en 2009 font le choix de quitter leur mandat pour rejoindre le Parlement européen. Si elle mériterait d'être analysée de manière plus approfondie, notamment avec la prise en compte des élections de 2014, cette tendance semble témoigner du caractère attractif du mandat européen dans la compétition politique nationale, attractivité à laquelle le nouveau statut de député européen entrée en vigueur en 2009 n'est sûrement pas totalement étranger.

II – L'investissement du travail parlementaire

Afin de dresser des pistes de réflexion quant à la dynamique de l'intégration des députés polonais au Parlement européen suite à l'élargissement de 2004, notre propos, à la vocation rappelons le exploratoire, se concentrera dans le cadre de cette deuxième partie sur deux dimensions: l'accès à des positions de direction (ou de prestige) au sein du Parlement et la participation au travail parlementaire « visible », en l'occurrence la réalisation de rapports, les déclarations écrites et les interventions orales.

A – La relégation initiale des nouveaux entrants

Plusieurs travaux récents ont mis en évidence une tendance très nette à l'eupéanisation des positions de direction au sein du Parlement européen à partir des années 1990²³. Au cours des 4e et 5e législatures, les ressources acquises au sein du Parlement européen apparaissent en effet de plus en plus clairement privilégiées sur celles acquises à l'extérieur de l'assemblée européenne,

23 Michon Sébastien & Beauvallet Willy, "L'institutionnalisation inachevée du Parlement. Hétérogénéité nationale, spécialisation du recrutement et autonomisation", *Politix*, n°89, 2010, p.163

particulièrement dans les champs politiques nationaux, lors de la sélection des membres des bureaux de l'assemblée, des groupes politiques ou encore des différentes commissions parlementaires. Dans ces conditions, l'ancienneté au Parlement européen s'impose progressivement comme l'un des principaux facteurs déterminant l'accès à une position de direction parlementaire. L'élargissement de 2004 et l'arrivée massive de députés issus de nouveaux Etats membres, dépourvus par définition d'une expérience antérieure au Parlement européen, ne bouleverse pas radicalement ces logiques "européanisées" de sélection des détenteurs de positions de pouvoir au sein du Parlement. Dans le prolongement des législatures antérieures, on remarque que les députés de la 6e législature élus aux bureaux du Parlement, des commissions et, surtout, des groupes politiques ont dans la grande majorité des cas déjà effectué plusieurs mandats au sein de l'Assemblée européenne.

	Les élus de 2004-2006			Les élus des Quinze		
	Effectifs	Nombre moyen de mandats	Nombre moyen d'années passées au Parlement européen	Effectifs	Nombre moyen de mandats	Nombre moyen d'années passées au Parlement européen
Bureau Parlement européen	33	2,9	10,8	32	2,9	11,1
Président groupe	14	3,9	16	14	3,9	16
Président commission	32	2,8	10,9	28	3,1	12,2
Vice-président groupe	54	2,8	10,1	50	2,9	10,8
Vice-président commission	115	2,4	8,4	96	2,6	9,7
Position de direction (présidence et vice-présidence Parlement, commission, groupe) ⁵⁰	189	2,5	9,1	167	2,7	10,1
Ensemble	732	1,8	5,5	570	2,0	6,6

Tableau 14: Nombre moyen de mandats et d'années passées au Parlement européen des eurodéputés de la 6e législature suivant les positions de direction présentes ou passées (comptage fin 2006)

Source: Michon Sébastien & Beauvallet Willy, "L'institutionnalisation inachevée du Parlement. Hétérogénéité nationale, spécialisation du recrutement et autonomisation", *Politix*, n°89, 2010, p.164

Cette valorisation de l'ancienneté s'avère particulièrement défavorable aux députés des nouveaux Etats membres. Ceux-ci sont ainsi au début de la législature particulièrement mal représentés aux postes de direction du Parlement: aucun n'obtient la moindre présidence de groupe, trois seulement

accèdent à la présidence de l'une des vingt Commissions parlementaires et quatre seulement sont élus à l'un des vingt sièges au sein du bureau du Parlement (un président, quinze vice-présidents et un questeur). Par ailleurs, on observe que les rares députés issus d'un nouvel Etat membre étant parvenus à accéder à une position de direction sont souvent cantonnés à des postes relativement secondaires. Ainsi, deux des trois présidents de commission siègent dans des commissions réputées "mineures" (celle aux pétitions et celle à l'égalité des femmes) alors que les quatre membres du bureau du Parlement doivent se contenter d'être respectivement questeur, 9e, 11e et 12e vice-présidents.

Cette faible présence des députés des nouveaux Etats membres au sommet de la hiérarchie des postes parlementaires se double tout au long de la 6e législature de leur très forte sous-représentation aux positions de rapporteurs, centrales dans le travail législatif du Parlement²⁴. Alors qu'ils représentent près de 22% de la plénière, ils ne sont en effet à l'origine que de 9% du total des rapports produits entre 2004 et 2009 dans le cadre des procédures de co-décision. Certes, les complexes et obscures modalités de sélection des rapporteurs au sein des groupes politiques et des commissions parlementaires tendent de manière générale à défavoriser les députés sans expérience. Le statut de néophyte des représentants des nouveaux Etats membres n'explique cependant que partiellement leur relative marginalisation lors de la sélection des rapporteurs. Kaeding et Hurka mettent en effet également en évidence l'influence de déterminants purement nationaux dans ce processus. Ils montrent que, même si l'on ne retient que les députés exerçant leur premier mandat européen lors de la 6e législature, la sous-représentation des représentants des nouveaux Etats membres par rapport à leurs collègues des anciens de l'Europe des Quinze reste significative. Alors que près de la moitié de ces derniers réalisent au moins un rapport au cours de la législature, c'est le cas de seulement un tiers des premiers.

		Co-decision, assent or consultation report allocated?		
		No	Yes	Total
Accession country?	No	99 (50%)	98 (50%)	197 (100%)
	Yes	99 (67%)	49 (33%)	148 (100%)
	Total	198 (57%)	147 (43%)	345 (100%)

Tableau 15: Probabilité d'attribution des rapports à des députés néophytes lors de la 6e législature

Source: Kaeding Michael & Hurka Steffen, « Where are the MEPs from the accession countries ? Rapporteurship

²⁴ Kaeding Michael & Hurka Steffen, « Where are the MEPs from the accession countries ? Rapporteurship assignments in the European Parliament after Enlargement », *EIPASCOPE*, n°2, 2010, p.19-24.

Identifier avec précision les facteurs à l'origine d'une telle discrimination nationale nécessiterait une enquête approfondie, fondée notamment sur des entretiens avec les différentes personnes impliquées dans le processus complexe d'allocation des positions de rapporteur. Ce travail étant actuellement en cours, nous nous contenterons ici de formuler deux hypothèses exploratoires. Premièrement, on peut supposer que le fait que l'intégralité des contingents des nouveaux Etats membres soit constituée de néophytes ait favorisé les logiques d'auto-exclusion en leur sein. Rendant impossible la mise en place de « parrainages » entre députés expérimentés et députés néophytes (observables parmi la plupart des contingents des anciens Etats membres), un tel élément a en effet pu entretenir un sentiment d'incompétence parmi les députés et favoriser ainsi une certaine passivité à l'égard des tâches parlementaires perçues comme les plus exposées et les plus ardues, au premier rang desquelles les rapports législatifs. Deuxièmement, et de manière complémentaire, on peut envisager que la marginalisation relative des représentants des nouveaux Etats membres tient également, du moins en partie, aux logiques internes de fonctionnement des groupes politiques. Le rôle central joué par les coordinateurs de groupe dans d'allocation des rapports, et l'importance dans ce processus des affinités personnelles, mais aussi nationales, nouées à travers le temps par ces députés souvent très expérimentés avec les autres membres du groupe peut en effet avoir défavorisé les élus issus des nouveaux Etats membres.

B) Des Polonais moins mal lotis que les autres nouveaux entrants

En dépit de leur statut de nouvel entrant, les députés polonais font l'objet d'un traitement différencié au Parlement dans les premières semaines de la 6e législature. Du fait de sa taille, mais certainement également de l'attention particulière dont la Pologne, le plus grand des nouveaux Etats membres, est l'objet depuis les négociations d'adhésion, le contingent polonais est en effet bien moins mal loti que celui des autres nouveaux Etats membres lors de la distribution des positions de direction parlementaires. Premièrement, bien qu'il échoue finalement face à l'espagnol Josep Borrell soutenu par le PPE et le PSE, il est notable de constater que le polonais Bronisław Geremek (UW, ALDE) est le seul des candidats à la présidence du Parlement à être issu d'un des nouveaux entrants. Deuxièmement, de manière plus significative encore, on remarque que pas moins de trois des quatre députés des nouveaux entrants accédant au bureau du Parlement sont polonais (Genowefa Grabowska (SLD, PES) en tant que qu'estrice, et Jacek Sariusz-Wolski (PO, PPE) et Janusz Onyszkiewicz (UW, ALDE) en tant que vice-présidents). De même, troisièmement, deux des trois

présidences de commission parlementaire obtenues par les nouveaux Etats membres échoient à des polonais, dont celle de la prestigieuse commission au Budget à Janusz Lewandowski (PO, PPE) (Marcin Libicki (PiS, UEN) obtenant celle de la commission aux pétitions). Le contingent polonais obtient par ailleurs quatre vice-présidences de commission, dont celles au développement régional et de l'agriculture, deux secteurs d'action européenne perçus comme décisifs pour la Pologne. Enfin, sous réserve d'investigations plus poussées en cours de réalisation, il paraît possible d'avancer que les députés polonais ont globalement eu tendance à voir leur choix de commission mieux pris en compte que leurs homologues des autres nouveaux Etats membres. La sur-représentation relative du contingent polonais dans des commissions communément perçues en Pologne comme importantes, comme celles à l'Agriculture ou au Développement régional, ou "prestigieuses" (à défaut d'être nécessairement très influentes au niveau européen), telles celles aux Affaires Etrangères ou au Budget, semble en tout cas aller dans ce sens.

Commission parlementaire		Effectifs	Contingent polonais			
			Membres		Président	Vice-Président
N°	Nom		Effectifs	% Commission		
1	Affaires Etrangères	78	8	10		
2	Développement	34	2	6		
3	Commerce Extérieur	33	2	6		
4	Budget	47	6	13	1	
5	Contrôle budgétaire	35	0	0		
6	Eco et monétaire	49	1	2		
7	Emploi & Affaires Sociales	50	3	6		
8	Environnement & Santé Publique	63	1	1,5		
9	Industrie & Recherche	51	2	4		
10	Marché intérieur	40	3	7,5		
11	Transports & tourisme	51	4	8		1
12	Développement régional	51	5	10		1
13	Agriculture	42	5	12		1
14	Pêche	35	1	3		
15	Culture et éducation	35	1	3		
16	Affaires Juridiques	26	4	15		1
17	Justice & Affaires intérieures	53	2	4		
18	Affaires Constitutionnelles	28	3	11		
19	Droit des femmes	35	2	6		
20	Pétitions	25	1	4	1	
TOTAL SIEGES (MANDATS)		861 (732)	56 (54)	6,5 (7,5)	2	4

Tableau 16: Distribution des députés européens polonais de la 6e législature par commission parlementaire permanente (titulaires)

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen

Ainsi, malgré leur absence d'expérience antérieure au Parlement européen, les députés polonais apparaissent bien moins marginalisés que les autres députés inexpérimentés, et notamment ceux

issus des autres nouveaux Etats membres, dans le processus de distribution des positions de direction parlementaire au début de la 6^e législature. Plusieurs d'entre eux parviennent à accéder à des postes influents ou prestigieux au Parlement quelques semaines seulement après leur élection. On peut avancer sans risque que leur statut de députés du plus grand des nouveaux entrants, par ailleurs le mieux représenté au Parlement et dans les groupes PPE, ALDE et UEN, est le principal facteur explicatif d'une telle exception aux règles traditionnelles d'attribution des positions de direction s'étant imposées comme dominante depuis les années 1990. Il convient cependant également de noter que la poignée de députés polonais parvenant à accéder au bureau du Parlement ou d'une commission n'ont pas n'importe quel profil. Ils ont effet tous en commun de pouvoir être rattachés au premier groupe de député que nous avons distingué préalablement, celui des hommes politiques de premier plan en fin de carrière ou en voie de relégation au sein du champ politique national. En l'absence de ressources spécifiquement européennes, c'est leur riche parcours politique antérieur en Pologne (ils ont quasiment tous déjà été ministres et plusieurs fois parlementaires) qui leur a permis de passer outre leur inexpérience au Parlement pour revendiquer avec succès l'accès à une position de direction en son sein. Cette valorisation relative de la nationalité polonaise d'une part et de l'expérience politique nationale de l'autre dans l'attribution des positions de direction au Parlement est confirmée tout au long de la législature. En effet, lors des différents renouvellements des bureaux du Parlement et des Commissions Parlementaires, le contingent polonais conserve très nettement son statut de nouvel Etat membre le mieux représenté, une nouvelle fois essentiellement grâce à des députés ayant pour eux un long parcours politique national²⁵.

Néanmoins, s'il est bien loti en ce qui concerne les positions de pouvoir parlementaire, le contingent polonais ne fait à l'inverse guère exception au constat précédemment établi d'une sous-représentation des élus des nouveaux entrants aux positions de rapporteur. Au contraire, il fait même partie des moins actifs en la matière au cours de la 6^e législature: alors qu'il pèse près de 7,5% de la plénière, il est à l'origine de moins de 2% de l'ensemble des rapports réalisés. De manière encore plus significative, seuls 18 députés polonais (sur 54) exercent au moins une fois une fonction de rapporteur entre 2004 et 2009, 6 d'entre eux étant à l'origine de près des deux tiers de l'ensemble des rapports... Une nouvelle fois, on constate que ces députés les plus actifs en tant que rapporteur sont parmi ceux pouvant se prévaloir du plus important bagage politique national au sein du contingent polonais. Comme pour l'accès au position de direction parlementaire, les ressources politiques

25 Lors du renouvellement du bureau du Parlement en 2007, Marek Siwiec (SLD, PSE) et Adam Bielan (PiS, UEN), tous deux plusieurs fois députés à la Diète, sont ainsi les deux seuls représentants d'un nouvel entrant élu à l'une des quinze vice-présidences du Parlement. Jacek Saryusz-Wolski (PO, PPE), ancien secrétaire d'Etat à l'intégration européenne, accède quant à lui à la présidence de la Commission aux affaires étrangères en juillet 2007.

nationales (notamment l'exercice antérieur d'une fonction ministérielle) semblent avoir prévalu sur l'ensemble des autres ressources mobilisables (compétences techniques ou linguistiques par exemple) pour l'obtention de positions de rapporteurs, et ce malgré l'handicap majeur constitué par le statut de nouvel entrant issu d'un nouvel Etat membre.

Type d'activité	Total	Réalisé par un député polonais	
		Nombre	% du total
Rapports	2271	39	1.7
Questions et interventions parlementaires	35271	2307	6.5
Déclarations écrites	473	51	10.8
Total	38015	2391	6.3

Tableau 17: Activités parlementaires des députés européens polonais lors de la 6e législature

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen

Si les conditions d'obtention d'un rapport, élément crucial de l'activité législative du Parlement européen, sont particulièrement discriminantes pour les députés polonais et notamment pour ceux ne disposant pas d'une expérience politique antérieure au niveau national, l'accès aux autres composantes de l'activité parlementaire apparaît quant à lui beaucoup plus ouvert. Aucune distorsion de représentation significative n'est ainsi observable ni dans le recours aux questions et interventions en séance ni dans celui aux déclarations écrites entre les députés polonais et leurs collègues des autres Etats membres, qu'ils soient anciens ou nouveaux entrants. De même, le recours à ces pratiques est réparti de manière globalement homogène entre les différents députés polonais, sans que ni leur profil, ni leur groupe politique ni la structure de leurs ressources n'influent de manière significative. Ainsi, si l'intégration des députés polonais au travail d'élaboration des rapports parlementaires est très réduite au cours de la IVe législature, elle apparaît à l'inverse plutôt bonne en ce qui concerne leur participation aux échanges et débats parlementaires (oraux comme écrits). En d'autres termes, on constate que dans les années suivant l'élargissement de 2004, les députés polonais ont, tout comme leurs collègues des autres nouveaux Etats membres, pleinement été intégrés aux activités délibératives du Parlement, mais qu'en revanche, ils ont dans leur grande majorité été tenus à l'écart du travail législatif à proprement parler. Pour le dire brutalement, au cours de la 6e législature, ils ont été tout aussi actifs que les députés des anciens Etats membres là où ça se voit, mais beaucoup moins là où ça compte...

C) L'affirmation d'une élite parlementaire polonaise

Le 14 juillet 2009, lors de la séance inaugurale de la 7e législature, l'ancien Premier ministre

polonais, et député européen sortant, Jerzy Buzek (PO, PPE) est élu à une large majorité à la présidence du Parlement européen. Il est ainsi le premier représentant d'un des pays ayant intégré l'Union européenne lors des élargissements de 2004 et 2007 à prendre la tête d'une de ses principales institutions. Le fait que ce soit à un polonais qu'échoit cet honneur n'est sans doute pas anodin. En effet, comme lors de la 6e législature, les députés polonais semblent faire l'objet d'un traitement de faveur par rapport aux représentants des autres nouveaux Etats membres d'Europe Centrale et Orientale. Alors que ces derniers sont une nouvelle fois très nettement défavorisés dans l'allocation des positions de direction au sein du Parlement, les élus polonais s'en sortent en effet nettement moins mal. Outre la Présidence du Parlement, ils obtiennent un des cinq postes de questeur (Lidia Geringer de Oedenberg (SLD, S&D)), une présidence de groupe (Michał Kamiński (PiS, ECR)), jusqu'ici la seule à avoir été exercée par un représentant d'un nouvel Etat membre, et surtout l'unique présidence de Commission octroyée à un représentant d'un « nouvel entrant », en l'occurrence celle au Développement régional pour l'ancienne commissaire européenne Danuta Hübner (PO, PPE). Le contingent polonais obtient également cinq vice-présidences de commission, une de plus qu'en 2004, dont une nouvelle fois celle de la commission à l'Agriculture (un puis deux vice-présidents). Comme lors de la 6e législature, on observe par ailleurs tout au long de la 7e législature une sur-représentation des députés polonais dans les commissions parlementaires en lien avec les secteurs les plus pourvoyeurs de fonds communautaires pour leur pays (Agriculture et Développement régional) ou perçus comme les plus prestigieux au niveau national (Affaires Etrangères, questions budgétaires).

Commission parlementaire		Effectifs	Contingent polonais				
			Membres			Président	Vice-Président
N°	Nom	Effectifs	%	Rappel 2004 %			
1	Affaires Etrangères	75	8	10,5	10		
2	Développement	30	2	6,5	6		
3	Commerce Extérieur	31	1	3	6		1
4	Budget	43	3	7	13		
5	Contrôle budgétaire	31	3	10	0		2
6	Eco et monétaire	50	1	2	2		
7	Emploi & Affaires Sociales	49	2	4	6		
8	Environnement & Santé Publique	71	3	4	1,5		
9	Industrie & Recherche	60	4	6,5	4		
10	Marché intérieur	41	3	7,5	7,5		
11	Transports & tourisme	47	2	4	8		
12	Développement régional	46	7	15	10	1	
13	Agriculture	44	4	9	12		2
14	Pêche	25	2	8	3		
15	Culture et éducation	31	2	6,5	3		
16	Affaires Juridiques	25	3	12	15		
17	Justice & Affaires intérieures	60	2	3	4		
18	Affaires Constitutionnelles	26	1	4	11		
19	Droit des femmes	35	3	9	6		
20	Pétitions	35	3	9	4		
TOTAL SIEGES (MANDATS)		855 (766)	59 (51)	6,9 (6,7)	6,5 (7,5)	1	5

Tableau 18: Distribution des députés européens polonais par commission parlementaire permanente à la fin la 7e législature (titulaires)

Sources: comptage personnel à partir des archives du Parlement européen

S'ils ont souvent moins d'ancienneté européenne que les autres détenteurs de positions de pouvoir parlementaire de la 7e législature, les députés européens polonais accédant au bureau du Parlement, à une présidence de groupe ou à une présidence de Commission ont en commun d'avoir tous déjà siégé dans une institution européenne lors de la législature précédente, que ce soit en tant que député ou que commissaire pour Danuta Hübner. De même, quatre des cinq vice-présidents de commission polonais peuvent déjà se prévaloir d'une expérience européenne de cinq années, trois en tant que députés sortants et un en tant que collaborateur de groupe au Parlement européen (Rafał Trzaskowski (PO, PPE)). Cette promotion d'acteurs déjà investis dans les institutions européennes au détriment de nouveaux élus, provenant pourtant souvent du centre du champ politique national, atteste du primat des légitimités et ressources internes, spécifiques à l'espace politique européen, sur les légitimités et les ressources nationales dans la sélection des détenteurs d'une position de direction parlementaire de nationalité polonaise. Il convient néanmoins de nuancer l'ampleur de cette conformation aux logiques « européennes » de classement s'étant imposées comme dominantes au sein du Parlement dans les législatures précédentes l'élargissement de 2004²⁶. Les députés polonais accédant aux positions de direction les plus élevées au sein du Parlement au cours de la 7e législature (Buzek, Hübner, Kamiński) ont en effet en commun d'avoir exercé dans un

²⁶ Michon Sébastien & Beauvallet Willy, "L'institutionnalisation inachevée du Parlement. Hétérogénéité nationale, spécialisation du recrutement et autonomisation", *Politix*, n°89, 2010, p.163

passé récent des fonctions politiques de tout premier plan au niveau national. Ainsi, plus qu'une simple spécialisation européenne, c'est le cumul d'une expérience institutionnelle européenne avec un important capital politique national qui apparaît ici déterminant.

Le travail d'analyse de l'activité parlementaire des députés polonais au cours de la 7e législature étant actuellement en cours, il ne nous ait pas possible pour le moment de détailler avec précision ni sa structure ni ses évolutions. Les données disponibles sur les rapports parlementaires permettent néanmoins de dégager trois grandes tendances, qu'il conviendra d'affiner ultérieurement. La première est la nette augmentation du nombre de rapports réalisés par les députés polonais, particulièrement dans la seconde moitié de la législature. Avec une moyenne de 2,6 rapports par député (contre 0,7% lors de la 6e législature), le contingent polonais se place désormais dans la moyenne parlementaire, et parmi les plus prolifiques des nouveaux entrants. Avec 6,7% des élus du Parlement, il est à l'origine de 6,4% des rapports produits (contre 1,7% entre 2004 et 2009). La deuxième est l'accroissement significatif du nombre d'élus exerçant au moins une fois une fonction de rapporteur. C'est le cas de 70% des députés polonais de la 7e législature contre à peine un tiers de ceux de la 6e législature. Néanmoins, la troisième tendance identifiable invite à relativiser la portée d'un tel constat. En effet, la monopolisation des positions de rapporteur par un nombre réduit d'élus observable lors de la 6e législature tend à se confirmer lors de la 7e. Sept élus sont ainsi à eux seuls à l'origine de plus de la moitié du total des rapports réalisés par des députés polonais entre 2009 et 2014. Hormis ceux disposant d'une position de direction au sein du Parlement, comme Danuta Hübner qui est à l'origine de pas moins de 17 rapports, les députés les plus actifs se recrutent une nouvelle fois parmi ceux pouvant se prévaloir à la fois de ressources européennes (notamment une première expérience au Parlement européen) et de ressources nationales (nombre d'entre eux étant d'anciens ministres conservant des positions influentes dans leur parti). Une élite parlementaire polonaise à cheval entre l'espace européen et l'espace national semble ainsi se dessiner.

*

* *

Document de travail visant à dresser des pistes de réflexion, bien plus que produit d'une recherche aboutie, cette communication ne saurait donner lieu à des conclusions définitives. Contentons nous donc ici de souligner trois de ses principaux apports préliminaires pour la compréhension des

processus de sélection et de professionnalisation des députés européens polonais suite à l'élargissement de 2004.

Tout d'abord, nous avons pu montrer que la relégation de la thématique européenne dans la compétition politique polonaise n'a pas donné lieu à une relégation homologue du mandat de député européen sur le marché des postes politiques. Alors que le cadre législatif appliqué aux élections européennes est très fortement inspiré de celui en vigueur pour les élections parlementaires, les modalités de sélection des candidats et de constitution des listes mises en oeuvre par les différents partis politiques aboutissent à la promotion de profils similaires à celui des responsables politiques nationaux "traditionnels", et notamment des parlementaires. L'affirmation du mandat de député européen comme un mandat de premier plan dans la compétition politique polonaise est également attestée par le nombre important de parlementaires nationaux en exercice cherchant à rejoindre le Parlement européen à chaque élection européenne ; le scrutin de 2014 ayant confirmé cette tendance dessinée en 2009. A l'inverse, les députés européens polonais ne quittent qu'exceptionnellement leur mandat pour d'autres arènes en cours de législatures (trois seulement entre 2009 et 2014, deux pour devenir ministre et un pour devenir Commissaire européen) et aspirent dans leur grande majorité à être réélus (41 des 51 députés sortants de 2009 ont ainsi participé aux élections de 2014)

Ensuite, l'analyse sociographique du contingent polonais au Parlement européen, nous a permis de mettre en évidence que si le profil de la majorité des parlementaires polonais ne déroge pas radicalement à celui du "parlementaire européen type", il s'en démarque sur certains aspects. Les députés polonais sont plus souvent des hommes et apparaissent en moyenne plus diplômés et plus expérimentés politiquement que leurs homologues des autres contingents nationaux. La comparaison des contingents polonais des 6e et 7e législature permet même de mettre en évidence une tendance à la monopolisation des mandats de député européen par des responsables politiques déjà professionnalisés, pouvant se prévaloir de l'exercice antérieur d'au moins un mandat de parlementaire, au niveau national ou européen.

Enfin, l'étude des conditions de l'accès à des positions de directions parlementaires et de la participation au travail parlementaire des députés polonais des 6e législature et 7e législature a permis de dresser un bilan mitigé de leur investissement de l'arène parlementaire européenne. D'une part, une poignée d'eurodéputés polonais, combinant capitaux politiques européens et nationaux, sont rapidement parvenus à pallier l'handicap représenté par leur statut de « nouveaux entrants » pour accéder aux positions les plus centrales et les plus influentes du Parlement. Un tel phénomène

n'est observable dans aucun des contingents des autres pays ayant adhéré à l'UE en 2004 ou 2007. D'autre part, s'ils apparaissent nettement moins marginalisés que leurs homologues des autres nouveaux Etats membres, les euro-députés polonais restent dans leur grande majorité tenus (ou se tiennent) largement à l'écart du coeur du travail législatif du Parlement, notamment la réalisation de rapports. Une telle tendance, n'empêche cependant guère la plupart d'entre eux de chercher à s'engager dans des entreprises de spécialisation à l'Europe et de construction d'une carrière politique européenne, du même ordre que celles mises en évidence dans certains autres contingents nationaux (allemand notamment).

Encore provisoires, ces différentes pistes de réflexion ne manqueront bien sûr pas d'être étoffées et potentiellement amendées par la collecte de données complémentaires et l'analyse systématique des entretiens réalisés dans le cadre de notre enquête en cours sur les modalités de l'investissement du champ politique européen par les représentants polonais. Elles gagneront également à être affiné par l'intégration au panel, d'ores et déjà prévue, du contingent de la 8e législature du Parlement européen (2014-2019).